



MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES « CLE VERTE »

A PARTIR DE JANVIER 2024

La cotisation annuelle « Clé Verte » est due chaque année et à dater du moment où le candidat introduit officiellement son dossier de candidature ou de demande de renouvellement pour sa labellisation (envoi du formulaire intégré dûment complété). Pour rappel, il existe deux sessions de remise des dossiers, les dates de clôture sont communiquées au préalable.

Ces montants (hors TVA) couvrent l'ensemble des frais de traitement de dossier, d'audit et de contrôle, ainsi que la plaquette murale « Green Key », à apposer à l'entrée ou à l'accueil des établissements labellisés.

Les cotisations sont modulées en fonction :

- ◇ du **type d'établissement** candidat et - pour certaines catégories - de **sa taille** ;
- ◇ de sa **localisation** : en Wallonie, le label est soutenu par la Région, ce qui nous permet de réduire le montant des cotisations pour les candidats wallons ;
- ◇ de son « **ancienneté** » par rapport à la labellisation : étant donné que les visites de contrôle sur site sont pratiquées en principe¹ les deux premières années et ensuite tous les 3 ans (c'est-à-dire les années 1, 2, 5, 8, etc.). Les années où une visite de contrôle sur site n'est pas nécessaire (en principe, les années 3, 4, 6, 7, etc.), la cotisation des candidats est réduite de deux tiers par rapport au montant de leur cotisation initiale.

Ainsi, les montants (hors TVA) des cotisations pour les établissements situés en Wallonie sont les suivants.

¹ Sauf en cas de problème particulier au niveau du dossier d'un candidat.



Green Key

1 POUR LES HÔTELS

Nombre de chambres	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
1-15 chambres	175 €	60 €
16-50 chambres	335 €	115 €
51-100 chambres	580 €	200 €
101-150 chambres	750 €	250 €
151 chambres et plus	880 €	300 €

2 POUR LES CHAMBRES D'HÔTES (B&B) ET GÎTES

Nombre de personnes	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
Capacité inférieure à 10 personnes	80 €	30 €
Capacité supérieure ou égale à 10 personnes	135 €	45 €

3 POUR LES CENTRES D'HÉBERGEMENTS POUR JEUNES OU AUBERGES DE JEUNESSE

Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
400 €	140 €

4 POUR LES VENUES ET CENTRES DE CONFÉRENCE

Nombre de mètre carrés (m²)	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
Moins de 100 m ²	295 €	60 €
Moins de 250 m ²	350 €	140 €



Green Key

<i>Entre 250 et 1000 m²</i>	430 €	145 €
<i>Entre 1000 et 5000 m²</i>	565 €	275 €
<i>Plus de 5000 m²</i>	640 €	325 €

5 POUR LES CAMPINGS

Nombre d'emplacements	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
<i>Moins de 50 emplacements</i>	295 €	95 €
<i>Moins de 250 emplacements</i>	430 €	145 €
<i>Moins de 500 emplacements</i>	500 €	195 €
<i>Plus de 500 emplacements</i>	640 €	225 €

6 POUR LES ATTRACTIONS

Nombre de visiteurs (basé sur l'année écoulée)	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
<i>< 5.000 visiteurs</i>	150 €	50 €
<i>5.000 - 24.999 visiteurs</i>	310 €	105 €
<i>25.000 - 49.999 visiteurs</i>	580 €	190 €
<i>50.000 - 99.999 visiteurs</i>	755 €	255 €
<i>100.000 - 249.999 visiteurs</i>	990 €	330 €
<i>250.000 visiteurs et plus</i>	1.320 €	440 €

Pour évaluer le nombre de visiteurs, nous nous baserons sur les chiffres fournis par le Commissariat Général au Tourisme / CGT (publications en mars de chaque année des données relatives à la fréquentation de l'année précédente). Si l'attraction n'est pas reprise dans les données du CGT, ses gestionnaires demanderont via un mail officiel que le CGT communique leurs chiffres quant à sa fréquentation. Dans les rares cas où le CGT n'aurait pas l'information, nous demanderons une déclaration sur l'honneur au candidat.



Green Key

7 POUR LES RESTAURANTS

Nombre de couverts	Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.	Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.
<i>Moins de 50</i>	295 €	95 €
<i>Plus de 50</i>	430 €	120 €



Green Key

8 POUR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SUR UN MÊME SITE

Au cas où un candidat souhaiterait faire labelliser plusieurs établissements situés sur une même propriété (et distants de maximum 1km), voici ce qui est prévu en termes de réduction des cotisations et de simplification des démarches :

- si ces établissements sont de même nature (par exemple, 2 gîtes) et gérés de la même façon : vous pouvez introduire un seul dossier pour l'ensemble ; s'ils sont de nature différente (par exemple un gîte et une salle de mariage), il faut introduire un dossier pour chacun ;
- pour le premier établissement, la cotisation complète est à payer et pour chacun des autres, une réduction de 40 EUR sur le montant plein de la cotisation (hors TVA) est appliquée ; par exemple, dans le cas de 2 gîtes de 8 personnes sur une même propriété : cotisation gîte 1 = 80 EUR HTVA / cotisation gîte 2 = 40 EUR HTVA ; ou, autre exemple : pour un gîte de 14 personnes et un gîte de 6 personnes sur une même propriété : cotisation gîte 1 = 135 EUR HTVA / cotisation gîte 2 = 40 EUR HTVA.